



Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire

Politique de Contrôle

Direction Transformation et  
Distribution des Denrées  
alimentaires

CA-Botanique  
Food Safety Center  
Bd du Jardin botanique, 55  
1000 Bruxelles  
Tél. 02 211 82 11

info@afsca.be  
www.afsca.be

NE 0267.387.230

## Note

Aux organismes de certification agréés

Correspondant :	Vincent Helbo			
Téléphone :	02/211 86 34			
E-mail :	<a href="mailto:vincent.helbo@afsca.be">vincent.helbo@afsca.be</a>			
Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes	Date
		PCCB/S3/VHO/ 730869		25-08-2011
Objet :	Ring-tests – mise en application de nouvelles exigences de l'arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire			

L'arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire qui vient d'être modifié, prévoit que les laboratoires des entreprises qui effectuent dans le cadre de l'autocontrôle des analyses touchant à la sécurité de la chaîne alimentaire pour leur propre compte ou pour le compte de tiers doivent participer à des analyses circulaires (tests interlaboratoires ; ring-tests) (voir une liste des analyses circulaires organisées sur le site de l'Agence). A partir du 01-09-2011, la non participation à des analyses circulaires entraînera jusqu'au 31-12-2012 une non-conformité B lors des audits de validation du système d'autocontrôle (validation possible moyennant un plan d'action valable visant à corriger la non-conformité). A partir du 01-01-2013, la non participation à des analyses circulaires entraînera une non-conformité A lors des audits de validation du système d'autocontrôle (validation impossible sans correction préalable de la non-conformité).

Ces dispositions ne s'appliquent pas en cas d'impossibilité dûment démontrée de participer à des essais inter-laboratoires.

Une liste mise à jour régulièrement d'organismes d'analyses circulaires est disponible sur le site internet de l'Agence [www.afsca.be](http://www.afsca.be) > professionnels > laboratoires > Tests interlaboratoires.

Signé

H. Diricks

Directeur général